



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOS, Mathilde DESMONS, Abdelmatik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA
Absents ayant donné procuration : Bernard MOREL à Dorothée LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES
Absente : Séverine LASNEAU

Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance

32 - DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que par courrier en date du 26 mai 2023, Monsieur Freddy KACZMAREK a sollicité la commune afin de renouveler sa demande de protection juridique fonctionnelle qui lui avait été refusée par délibération du 18 mars 2021, afin de couvrir les frais engagés dans le cadre de l'enquête préliminaire initiée par la Division Economique et Financière de la DIPJ de Lille.

Il sollicite également la protection juridique fonctionnelle pour la procédure en appel en cours actuellement.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ces requêtes.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

**A 22 voix contre, 4 pour et 1 abstention,
(Monsieur Freddy KACZMAREK n'a pas pris part au vote)**

Emet un avis défavorable aux demandes de protections juridiques fonctionnelles émises par Monsieur Freddy KACZMAREK.

La Secrétaire de Séance

Mathilde DESMONS

Pour copie conforme,
Le Maire



Christophe CHARLES

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le
Le Maire,

27 JUIN 2023

